

30.1. Baume du LANDERON (fig. 73)

a f.1145 – 571,350/212,400 – 495 m

Sur la berge droite du ruisseau, entre La Baume et La Scie. Suivre la route Le Landeron - Lignières jusqu'au virage de La Scie puis remonter le chemin empruntant le vallon de gauche et se dirigeant vers la ferme de La Baume.

b D = 118 m, P = —5 m

Entrée grossièrement triangulaire (1 × 0,60 m) au pied d'une petite falaise; boyau interstrates sinueux, à peu près horizontal, accessible jusqu'à 118 m de l'entrée; terminus constitué par deux goulets argileux impénétrables.

c Valanginien

d Eboulis, galets alpins (jusqu'au fond de la cavité), argile et concrétions (gours).

e Emergence temporaire; l'origine des eaux du ruisseau souterrain n'est pas connue; il pourrait s'agir d'une résurgence de pertes dans le cours du ruisseau épigé qui passe devant le porche de la grotte.

h Copepoda: *Acanthocyclops vernalis*

Coleoptera: *Oxytelus rugosus*

Trichoptera: *Stenophylax permistus*

Diptera: *Leptocera* sp (*verticella?*),
Rhymosia fenestralis

j L'orifice du boyau de la Baume du Landeron a été dégagé en 1936 par un employé communal de la localité qui aurait pénétré une dizaine de mètres dans la cavité. L'exploration complète a été réalisée par Jean Schnörr le 23 septembre 1938.

k A.3 (ramping)

l AELLEN et STRINATI 1962; AUDÉTAT 1961-63; SCHNÖRR 1939b; STRINATI 1966.

31. LIGNIÈRES

31.1. Pertes de l'ESSERT AU LOUP

a f.1145 – 572,825/214,900 – 788 m

Un kilomètre à l'est de Lignières, en contrebas de la petite route conduisant du village à Prêles.

b Pertes impénétrables dans une doline. Une petite fissure que l'on dit soufflante pourrait justifier une tentative de désobstruction.

c Valanginien

e Pertes des eaux d'un canal drainant un secteur assez vaste. Les pertes de l'Essert au Loup n'ont pas fait l'objet d'une coloration, cependant leur situation présentant une certaine analogie avec la perte des Tannes, il est vraisemblable que les eaux qui y sont absorbées ont les mêmes exutoires dans la région du Landeron et de La Neuveville (voir NE 31.02).

Les pertes ont été aménagées (dégagement sommaire, construction de désableurs et pose de deux vannes).

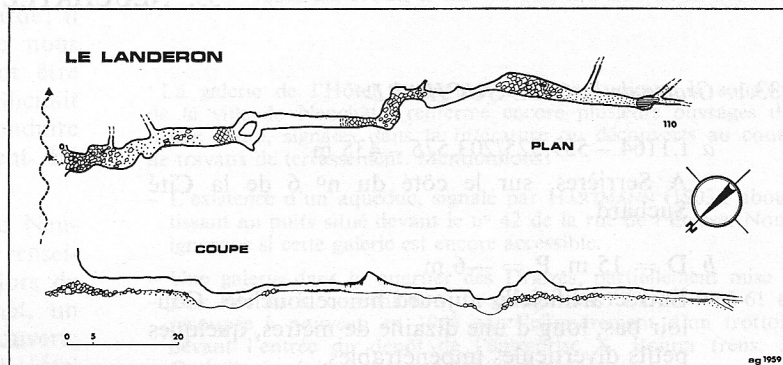


Fig. 73. Baume du Landeron.